



La Cavec et Pro Action Retraite proposent une autre réforme des retraites

Dernière mise à jour le : 05 Juin 2019



La 3ème voie de Pro'Action Retraite : Liberté, responsabilité, équité, efficacité, modernité.

Alors que le haut commissariat à la réforme des retraites a volontairement limité le périmètre de la consultation, alors que les premières pistes relèvent d'une vision particulièrement normative, les fondateurs de Pro'Action Retraite présentent leur alternative pour une réforme moderne et soutenable de notre système de retraite.

Pro'Action Retraite propose une troisième voie, contre l'immobilisme et contre l'étatisation du système existant, qui prend en compte la nouvelle donne du travail de demain : de plus en plus de micro entrepreneurs, de plus en plus d'indépendants. Des indépendants qui font face, seuls, à leur avenir, en finançant sur leur chiffre d'affaires le coût de leur protection sociale, et qui supportent en même temps le poids des investissements nécessaires à leur activité, tandis que les salariés partagent le coût de leur protection sociale avec leurs employeurs.

Quelle réforme proposons-nous ?

Un même régime de base pour tous, dans la limite de 40 000 euros annuels, complété par un dispositif professionnel obligatoire dès le premier euro cotisé, les deux régimes gérés et pilotés dans une gouvernance par les parties prenantes et partagée avec l'État.

Créative, innovante et courageuse, cette réforme représente une véritable sortie de crise, en n'éluant aucune question. Réversion, mécanismes complémentaires d'action sociale, dépendance : les réponses aux grands enjeux du 21ème siècle sont appréhendés grâce à l'expérience et aux compétences des régimes de retraite professionnels, qui gèrent depuis 70 ans, de façon efficace, prudentielle et prospective, les retraites des professionnels libéraux et indépendants.

Ces indépendants et libéraux, parce qu'ils sont de véritables tiers de confiance, au service des Français au quotidien, sont, au cœur de l'économie française, des acteurs crédibles, légitimes et fiables.

Parce qu'ils sont responsables, ils s'engagent d'ailleurs eux-mêmes dans une profonde évolution de leurs propres régimes, pour aller dans le sens d'une meilleure solidarité avec tous. Ils acceptent ainsi de renoncer à leur régime de base pour un mode unique et universel conforme à l'esprit de la réforme voulu par le Président de la République. C'est ainsi que leurs propositions ouvrent une véritable 3ème voie, pour un système de retraite ouvert, responsable et solidaire, pour construire la protection sociale du 21ème siècle.

Ce système repose sur deux piliers, conformément aux recommandations de la Banque mondiale, de



l'OCDE et du Conseil économique et social européen.

1. UN RÉGIME DE BASE UNIVERSEL ET SOLIDAIRE, par répartition et en points, dans la limite de 40.000 euros (1 PASS), géré collégialement entre l'État et les représentants des salariés et des professionnels indépendants.

SOLIDARITÉ : mêmes règles et mêmes droits pour tous, pour 1 euro cotisé.

ÉQUITÉ : prise en compte des spécificités professionnelles et des parcours des non-salariés dans le calcul des cotisations.

RESPONSABILITÉ : rendement mesuré, légèrement plus faible que les régimes de base actuels ; constitution de réserves grâce à la mutualisation de la part des réserves prudentielles constituées dans le cadre du régime de base des caisses professionnelles.

EFFICACITÉ : niveau de service rendu exigeant, pour renforcer l'accessibilité aux droits et la transparence, notamment en matière de prévisibilité des droits.

2. DES RÉGIMES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRES, PROFESSIONNELS, OBLIGATOIRES, efficaces et modernes, financés en répartition, en répartition provisionnée ou en capitalisation, adaptés aux spécificités professionnelles et gérés par les professionnels eux-mêmes.

ÉQUITÉ : cotisation dès le 1er euro et dans des conditions d'acquisition de droits identiques pour tous les affiliés, quel que soit leur âge ou leur situation personnelle. Ouverture aux salariés qui exercent aux côtés des indépendants.

RESPONSABILITÉ : gouvernance représentative, démocratiquement élue et impliquée, pour une gestion et un pilotage autonomes et prudentiels, sous le contrôle de l'État. Conservation des réserves et constitution d'un fonds de garantie permettant la mise en œuvre d'une solidarité interprofessionnelle entre non salariés.

EFFICACITÉ : dans la continuité des régimes existants, couverture sociale de haut niveau pour les ayants-droits et les assurés en situation difficile : réversion sans condition de ressources, financement de la perte d'autonomie.

MODERNITÉ : démarche de simplification, de transparence et d'efficacité des modes de gestion, de gouvernance et de pilotage des régimes de retraite, à leur niveau et dans le cadre plus général de l'harmonisation des systèmes de retraite.

[En savoir plus sur le scénario proposé par Pro'Action Retraite](#)



[Retour à la rubrique des actualités](#)

Dernières actualités

- [« Les experts-comptables vont payer plus de cotisations pour toucher moins de retraite ! »](#)
- 12 Septembre 2019
- [Réforme des retraites : la Cavec vous invite à l'atelier débat du 25 septembre 2019 dans le cadre du Congrès de l'Ordre à Paris](#)
- 23 Juillet 2019
- [Elections du conseil d'administration de la Cavec en 2019](#)
- 02 Septembre 2019
- [Vous exercez en TNS ? Votre appel de cotisations 2019 est disponible sur votre espace sécurisé](#)
- 11 Juillet 2019

[+ d'actu](#)

Liens externes

- [» Les propositions de Pro Action Retraite](#)